

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

VENDREDI 4 OCTOBRE 14H

Commission Exécutive de l'Union :

JEUDI 11 OCTOBRE A 14H

AG des syndicats de l'UD FO 94

LUNDI 16 DECEMBRE A 9H



Elections TPE

DU 25/11 AU 9/12/2024



Formation syndicale:

Calendrier 2024 en ligne sur notre site www.fo94.fr.

- **Découverte** du 7 au 11 octobre 2024 (indispensable pour tout adhérent) **complet**. Convocations envoyées.

Prochains stages inscriptions toujours ouvertes

- **Formation CSE** du 25 au 29 novembre 2024 (réservé aux membres du CSE)

- **Formation SSCT** du 9 au 13 décembre 2024 (réservé aux membres du CSE)

Le formulaire d'inscription est en ligne

SOMMAIRE

P 1 Déclaration de politique générale : premières réactions FO

P 2-3 Résolution adoptée par le CCN de Carcassonne

P 4 Intervention de Luc Bénizeau UD FO 94 au CCN de Carcassonne

Déclaration de politique générale : premières réactions FO

FO prend acte du discours de politique générale présentée par le Premier ministre et de l'annonce d'un renouveau du dialogue social. Après des années de mépris de la démocratie sociale et de reprise en main par l'Etat des institutions gérées par le paritarisme, le Premier ministre reconnaît le rôle des interlocuteurs sociaux dans les champs qui concernent les travailleurs.

Redonner la place qui est la sienne à la négociation collective ! FO y est prête et souhaite que cet engagement ne soit pas que de la communication.

Sur les retraites, le Premier ministre souhaite préserver le système de retraite par répartition. Il reconnaît que certaines limites de la loi qui a été votée le 15 avril 2023 peuvent être corrigées et considèrent que les interlocuteurs sociaux sont les mieux placés pour apporter des solutions. FO continuera donc de revendiquer l'abrogation de la retraite à 64 ans et de l'allongement de la durée de cotisation et le maintien des régimes spéciaux.

FO sera attentive au devenir des annonces sur l'ambition industrielle, l'accès aux services publics ou le réexamen des allègements de cotisations sociales. FO rappelle sa revendication de conditionnalité des aides publiques aux entreprises, distribuées sans contrôle ni contrepartie. Sur les salaires, l'annonce d'une augmentation anticipée du SMIC en novembre est un signal favorable mais insuffisant. Le rétablissement de l'échelle mobile contribuerait à soutenir l'ensemble des bas salaires. FO souligne qu'aucune réponse n'a été apportée sur l'évolution du point d'indice dans la Fonction publique.

Enfin, FO s'inquiète de la cure d'austérité annoncée sur les dépenses publiques ainsi que de la reprise du chantier de la simplification. Pour FO, ce n'est pas aux travailleurs de payer la facture de la politique de l'offre menée depuis des années !

Communiqué confédéral du 1^{er} octobre 2024

**Lundi 16 décembre à 9H : AG des syndicats de l'UD FO 94
salle 1 de la Maison Départementale des Syndicats à Créteil**

Nous insistons auprès de chaque Syndicat, pour que celui-ci assure une participation effective à l'Assemblée Générale des Syndicats du Val de Marne.

Les Délégués du Privé pourront utiliser et déposer leurs heures de délégation (prévoir toute la journée), ou déposer une journée de formation syndicale dont la convocation sera adressée prochainement. Les Délégués de la Fonction Publique pourront bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence.

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL

24 & 25 SEPTEMBRE 2024 À CARCASSONNE

Préambule

Réuni à Carcassonne les 24 et 25 septembre 2024, le Comité Confédéral National Force Ouvrière s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXVème Congrès confédéral de juin 2022 à Rouen.

A l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant. Dans tous les cas, FO s'opposera à toute politique d'austérité du nouveau gouvernement.

Le CCN affirme que les revendications de Force Ouvrière sont plus que jamais d'actualité et continuera de les porter quels que soient nos interlocuteurs.

Le CCN constate la dégradation de la situation économique et sociale ainsi que la dégradation des services publics à l'image de la grave crise de l'hôpital public mise à nouveau en exergue durant la période estivale.

Indépendance

Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la Confédération Générale du Travail – FO vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques.

Pour la Confédération Générale du Travail – FO, le syndicalisme libre et indépendant est la condition indispensable à la représentation et à la défense des droits et intérêts matériels et moraux des travailleurs, salariés actifs, demandeurs d'emploi et retraités, qui contribuent à la démocratie.

Paix

Le CCN réaffirme plus que jamais son attachement à l'expression « pour le Pain, la Paix, la Liberté » qui rappelle l'engagement historique de la CGT-FO depuis ses origines.

Dans le prolongement de la journée internationale de la paix du 21 septembre, le CCN réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats, comme cité dans le communiqué de presse du secteur international, partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes celles et tous ceux qui militent pour un retour à la paix.

A cet effet, le CCN reprend à son compte le courrier au Premier ministre du Secrétaire général de notre Confédération, qui avec la Confédération Syndicale Internationale (CSI), se prononce en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza, en Ukraine et partout dans le monde.

Salaires et égalité professionnelle

Le CCN exige la mise en place d'un SMIC à hauteur de 80% du salaire médian (1 680 € net), ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires et l'augmentation de tous les salaires, point d'indice, pensions et minima sociaux. En outre, il appelle à conditionner les aides publiques versées aux entreprises.

Le CCN exige l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Pour le CCN, les interlocuteurs sociaux doivent être en capacité de négocier pleinement des augmentations de salaires afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé.

Emploi

Le CCN dénonce les politiques libérales de soutien à l'offre censées résorber le chômage et augmenter la productivité mais qui ont surtout permis aux entreprises d'augmenter leurs marges. Ces décisions n'ont jamais permis de créer des emplois pérennes et de qualité mais ont abouti à la multiplication des contrats courts. C'est pourquoi il met en garde le gouvernement contre toute nouvelle tentative de remise en cause des droits et garanties des salariés et des plus démunis au prétexte d'un déficit public catastrophique. Cette situation des comptes publics est le résultat des politiques menées par les gouvernements successifs. Pour le CCN, le dogme de la réduction des dépenses publiques doit être abandonné.

Le CCN estime qu'une réelle politique de l'emploi ne peut être crédible, notamment pour le secteur privé, sans véritable volonté industrielle. Le CCN appelle à une réindustrialisation significative de notre pays, mesurable en termes d'emplois dans le cadre des transitions climatique et énergétique qui doivent impérativement être socialement justes pour les salariés.

Le CCN alerte sur la situation de la filière automobile en pleine mutation qui voit des dizaines de milliers d'emplois supprimés entraînant avec elle des pans entiers de l'industrie notamment chez les sous-traitants. Le CCN apporte tout son soutien aux travailleurs confrontés à cette casse industrielle et sociale.

Le CCN dénonce la politique de mise en place des ZFE et notamment le crit'Air 3 à partir du 1^{er} janvier 2025. Le CCN demande que tous les salariés concernés bénéficient de dérogations spéciales pour pouvoir se rendre sur leur lieu de travail.

Face à l'augmentation des passages en franchise et en location gérance, le CCN appelle à intégrer à chaque contrat une clause sociale qui maintient les acquis sociaux essentiels.

Le CCN appelle également à la création d'un haut conseil national pour traiter de ces problématiques à l'instar de celui pour l'industrie.

FO condamne l'obligation d'activité imposée aux allocataires du RSA. Seul un vrai travail avec un vrai salaire permet aux travailleurs de se réinsérer.

Le CCN s'inquiète de la place donnée aux politiques dédiées au handicap et au portage de ces dernières. Le CCN reste attaché à la viabilité des fonds dédiés aux travailleurs en situation de handicap.

Le CCN dénonce l'instauration d'un ticket modérateur qui conduit au détournement du CPF au détriment des salariés les moins qualifiés. Le CCN revendique la création d'un véritable droit à la reconversion professionnelle ainsi que le renforcement des outils de formation.

Chômage

Le CCN s'oppose à toute remise en cause des droits aux allocations chômage et combattra toute remise en cause des droits des demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, le CCN exige l'abrogation de toutes les mesures imposées par l'ancien gouvernement au mépris du paritarisme au travers des réformes de 2021 et de 2023. Ainsi, le CCN demande l'agrément de la convention de l'assurance-chômage de novembre 2023.

Retraite

Le CCN demande l'abrogation de la contre-réforme des retraites, sans préjudice des droits acquis.

Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique le retour à la retraite à 60 ans dès que les conditions seront réunies.

Le CCN rappelle son attachement aux régimes spéciaux.

FO rappelle que lutter contre l'emploi précaire, développer l'emploi pérenne, notamment celui des seniors, et augmenter les salaires permettrait d'apporter des recettes supplémentaires au système de retraites.

Le CCN demande la généralisation des dispositifs sur la retraite progressive et l'amélioration des fins de carrières.

Services publics

Le CCN réaffirme son attachement aux services publics confrontés aujourd'hui au plan d'austérité et dénonce le déluge de réformes visant à réduire leur mission, leur budget et leurs effectifs et dénonce notamment l'absence de financement de l'audiovisuel public en 2025.

Le CCN revendique des créations d'emplois à la hauteur des besoins pour l'ensemble des services publics.

Le CCN rappelle que les agents publics ne doivent pas être considérés comme un coût mais une richesse qui contribue à garantir les valeurs républicaines et la cohésion sociale.

Outre-mer

Le CCN dénonce « la vie trop chère » et plus particulièrement dans les territoires d'outre-mer. Le système économique actuel conduit à une démesure - pouvant aller jusqu'à pouvoir tripler le prix de certains produits – et une cherté de la vie excessive. Le CCN déplore une opacité sur la composition des prix.

Le CCN exige une véritable continuité territoriale et une « égalité réelle » entre tous les Français.

Le CCN dénonce la réaction du gouvernement sur la Nouvelle Calédonie et en Martinique comme seule réponse à la problématique de vie chère.

Protection sociale

Le CCN dénonce les exonérations de cotisations sociales et leur remplacement par l'impôt qui atteignent un niveau record, exonérations sans condition et sans contrepartie, qui mettent en danger la Protection sociale privée ainsi de ses propres recettes.

Le CCN exige le retour de ces moyens seuls garants du bon fonctionnement de la protection sociale et de la gestion paritaire de notre système de santé. Le CCN dénonce les projets qui voudraient faire payer les assurés sociaux en réformant les ALD (affections de longue durée) ou les indemnités journalières en stigmatisant les plus fragiles.

Élections

Parce que nous représentons tous les salariés, nous sommes en campagne électorale tous les jours. Dans le contexte de l'élection TPE et des salariés du particulier employeur et des chambres d'agriculture à venir, le CCN tient à réaffirmer que convaincre les salariés de voter FO est la priorité du moment, tant elle sera révélatrice de la diffusion des valeurs et revendications FO au sein du monde du travail dans les petites entreprises. Cela passe par la mobilisation de l'ensemble de notre Organisation et des militantes et militants FO.

Le CCN demande à nouveau aux pouvoirs publics de revenir sur la limitation à trois du nombre de mandats successifs qui peuvent être exercés dans les CSE par les représentants élus des salariés. C'est une aberration démocratique et un non-sens social.

Conclusion

Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (assemblée de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'Assemblée nationale.

Parallèlement, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation – y compris par la grève – l'abrogation de la réforme des retraites.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION AU CCN DE LUC BENIZEAU SECRETAIRE GENERAL DE L'UD FO 94

Je vous apporte le salut fraternel de l'UD FO du Val-de-Marne et tient à remercier toute l'équipe de l'UD de l'Aude pour l'accueil qui nous est fait lors de ce CCN.

Nous sommes dans une situation internationale et nationale complexe et dangereuse avec en particulier la situation sur la bande de Gaza, les dernières interventions d'Israël au Liban et les votes du parlement européen avec des milliards supplémentaires pour la guerre en Ukraine.

Sur le plan national nous sommes confrontés à une situation incongrue avec un gouvernement constitué d'un premier ministre issu du parti qui a obtenu le moins de voix lors des dernières élections et d'une majorité de Ministres issus de partis soutenant le Président de la République qui ont été largement battus lors des dernières élections.

Personnellement cela ne me surprend pas. C'est effectivement contraire à la démocratie, mais tout à fait conforme à la fonction des institutions de la Vème République construites pour préserver dans toutes circonstances les intérêts des capitalistes.

Dans cette situation quel rôle le syndicat peut-il jouer, doit-il jouer, au service de la classe ouvrière et de la démocratie ?

Nous en avons discuté lors de notre dernière commission exécutive de l'Union Départementale le 12 septembre.

Dans ce contexte très inquiétant, le syndicalisme indépendant occupe une place essentielle. Par sa seule existence, résistant aux tentatives d'intégrations corporatistes qui, si elles aboutissaient feraient disparaître l'existence d'intérêts sociaux contradictoires, il est le principal facteur d'ordre démocratique. Plus le syndicat remplit son rôle de défense pied à pied des intérêts particuliers, matériels et moraux, individuels et collectifs, des salariés, plus il constitue un rempart en défense de la démocratie. A l'inverse, plus le syndicat est dans une position d'accompagnement voir de co législateur plus cela ouvre la voie au corporatisme.

La CE de l'UD FO 94 a donc approuvé totalement la déclaration de la CE confédérale du 5 septembre qui, pour être mise en œuvre, nécessite de notre point de vue que notre confédération :

- refuse de participer à toutes les tentatives de co-construction visant à impliquer les organisations syndicales dans la mise en œuvre des contre-réformes,

- continue de préserver son indépendance vis à vis des partis et coalitions politiques (qui, rappelons-le ont pour vocation de constituer des coalitions gouvernementales) en restant exclusivement sur le terrain syndical, celui des revendications,

- lance un appel à l'organisation d'assemblées de syndiqués et de salariés pour établir les revendications précises et décider sans attendre des moyens pour les faire aboutir.

S'il est légitime pour chacun d'entre nous de participer comme citoyen à telle ou telle manifestation à caractère politique, il est pour autant, à mes yeux, vital de laisser l'organisation syndicale combattre sur son propre terrain, celui des revendications, ce qui suppose de rassembler les camarades syndiqués quelles que soient les opinions des uns et des autres. Participant à titre personnel et comme citoyen à la manifestation parisienne du 7 septembre contre le coup de force de Macron, j'y ai vu des drapeaux FO mélangés et entremêlés avec ceux d'une formation politique. Je pense que ce n'est pas bon pour le syndicat. La charte d'Amiens n'est pas obsolète. Le syndicat doit rassembler sur le terrain des revendications.

Nous savons que le gouvernement Macron Barnier a pour mandat de frapper fort, particulièrement contre la classe ouvrière et la jeunesse. Notre responsabilité n'est pas de se raccrocher à la bannière d'une organisation politique mais notre vocation est de rassembler les salariés sur la base de leurs revendications sur le terrain du syndicat.

Tous les camarades partageaient le fait que la confédération devait apporter une réponse. Si tous nous étions convaincus de la nécessité de l'action commune sur les revendications Nous nous sommes posés la question lors de notre commission exécutive de l'UD le 12 septembre : est-ce que ça passe par le 1^{er} octobre ?

Les camarades étaient très partagés, en particulier sur l'aspect journée d'action saute-mouton, mais personne ne pourrait comprendre que l'on se limite à dire où on ne va pas. C'est aujourd'hui la question qui se pose.

Je suis convaincu que dans la discussion de ce CCN, notre confédération saura décider des initiatives à prendre sur le terrain à la hauteur des attaques d'une gravité exceptionnelle qui menace la classe ouvrière et qu'ainsi, comme elle l'a fait à de nombreuses reprises dans le passé, la confédération CGT-FO saura ouvrir une perspective pour tous les travailleurs de ce pays, et au-delà. Vive la CGT-FO !